

MSA / La réduction des expositions aux Ultra-Violets (UV) et l'adoption de mesures de prévention représentent un enjeu sanitaire majeur.

Travaux en extérieur : prévenir les risques solaires

Un risque souvent méconnu

L'exposition chronique aux UV est considérée comme la cause principale des cancers de la peau, mais serait également à l'origine d'un vieillissement prématuré de la peau, de photodermatoses, de cataracte... Il est donc nécessaire de prendre des mesures de prévention particulières et adaptées (organisation du travail, adaptation des horaires, mise en place de protections.) face au « risque solaire » pour les travailleurs exerçant leur activité professionnelle en milieu extérieur.

Bien s'informer et organiser le travail

Une prévention optimale face au risque lié à l'exposition chronique aux UV en milieu professionnel passe donc par une

information des salariés et des employeurs concernés, et par la mise en place de protocoles simples de prévention co-construits si nécessaire avec les services de santé au travail de la MSA Midi-Pyrénées Sud. Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

Des recommandations de l'OMS

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a proposé d'adapter les messages de prévention en fonction de l'indice UV. L'indice UV chiffré (de 1 à 11 et plus) reflète l'intensité du rayonnement ultraviolet et son risque sur la peau. En général, l'information communi-

quée est la valeur maximale de l'indice sur la journée, atteinte dans une tranche de 2 à 4 heures autour du midi solaire.

- **Un indice UV inférieur ou égal à 2** : les activités extérieures peuvent être réalisées en toute sécurité.

- **Indice UV de 3 à 7** : il sera nécessaire de rechercher l'ombre en milieu de journée, de porter des vêtements couvrants, un chapeau, des lunettes avec verres de protection UV, et d'appliquer de la crème solaire (indice 50 minimum) toutes les deux heures sur les zones photo-exposées.

- **Indice UV supérieur à 8** : en plus des conseils de préventions cités ci-dessus, il serait nécessaire d'éviter les activités extérieures au milieu de la journée.

(Communiqué)